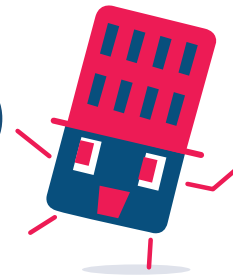


L'ÉCHO DE WIMO

LA LETTRE D'INFORMATION DES LOCATAIRES SEQENS



★ DU NOUVEAU SUR DÉCLIC, VOTRE ESPACE CLIENT

Pour mieux vous accompagner au quotidien, Déclic, votre espace client, se modernise avec un nouveau look et de nouvelles fonctionnalités !

VOTRE ESPACE CLIENT SÉCURISÉ, À TOUT MOMENT, OÙ QUE VOUS SOYEZ !

EN QUELQUES CLICS, VOUS POUVEZ :

- Payer votre loyer par carte bancaire,
- Déposer votre attestation d'assurance,
- Formuler vos demandes,
- Visualiser de manière détaillée votre compte client.

MAIS AUSSI...

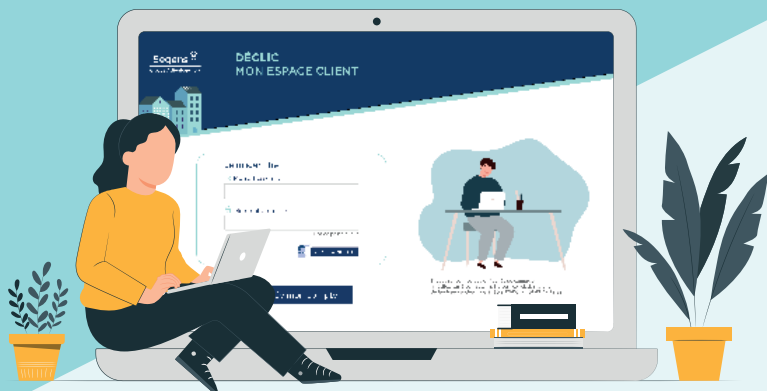
- Retrouver tous les documents relatifs à votre bail : attestation de loyer à jour, avis d'échéance, quittance, ...
- Indiquer un changement de nom, de situation familiale, corriger une erreur dans vos informations personnelles,
- Signaler des nuisances au sein de votre résidence,
- Et bien plus encore...



Connectez-vous sans attendre pour découvrir votre nouvelle interface !

Vous n'arrivez pas à créer votre compte ? L'équipe du Service Relation Client est à vos côtés !

- 1 Connectez-vous à Déclic sur : www.seqens.fr/Mon compte,
- 2 Sur la page de connexion, cliquez sur le lien : « Je n'arrive pas à me connecter à mon espace client »
- 3 Prenez rendez-vous en ligne ! Un conseiller Seqens vous recontactera par téléphone pour vous guider dans vos démarches.



♡ VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DANS VOTRE QUOTIDIEN ?

Seqens est à vos côtés

Soucieuse de vous accompagner au quotidien et de vous offrir un service de qualité, Seqens s'est dotée de professionnels sociaux au sein de ses équipes. Dans votre Direction Déléguée, un service social est à votre disposition pour vous aider à trouver des solutions face aux difficultés rencontrées.

Les missions de notre service social :

- Ecouter et conseiller les locataires dans leurs démarches,
- Proposer un projet social individuel et confidentiel,
- Mettre en relation avec les différents services internes Seqens ou les partenaires externes en fonction des difficultés identifiées,
- Orienter les locataires vers les services sociaux compétents pour l'ouverture des droits communs (APL, ...),
- Trouver des solutions pour permettre l'accès et le maintien dans le logement.



Dans quelles situations contacter le service social Seqens ?

- Vous rencontrez des difficultés financières pour payer vos loyers,
- Vous souhaitez trouver une solution pour solder votre dette,
- Vous êtes victime de violences conjugales,
- Vous avez besoin d'informations sur l'adaptation de votre logement en raison de votre état de santé.

Nos équipes peuvent aussi vous accompagner dans la mise en place d'aides de droit commun (APL).

« Ensemble, nous trouverons la solution la plus adaptée à votre situation. »



RISQUE D'INCENDIE À LA MAISON, UN RÉFLEXE EN PLUS, C'EST UN RISQUE EN MOINS !



Que faire en cas d'incendie ?

- Gardez votre calme,
- Ne prenez jamais l'ascenseur,
- Adaptez votre comportement à la situation.



Si l'incendie se déclare chez vous :

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux,
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée, cela retardera la propagation du feu et des fumées,
- Sortez par l'issue la plus proche et ne revenez surtout pas en arrière.

ALERTEZ LES POMPIERS en composant le :

18 ou le 112 (n°unique d'urgence européen).



Si le feu est hors de votre logement :

Restez chez vous !

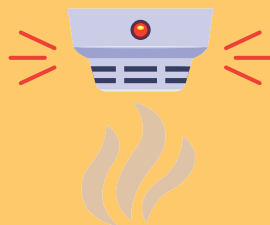
- Les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs et les escaliers, rendant les dégagements impraticables et dangereux,
- Fermez bien la porte de votre appartement et calfeutrez-la avec des linges mouillés,
- Manifestez-vous à la fenêtre pour que les secours vous voient,
- En cas de fumée dans la pièce, baissez-vous, couvrez votre nez et votre bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).



Comment éviter les risques d'incendie ?

Avec de la vigilance et des gestes simples au quotidien :

- Brancher un seul appareil par prise électrique,
- Ne pas laisser les appareils électriques en veille,
- Éteindre complètement les cigarettes,
- Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants,
- Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance,
- Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes.



Les Détecteurs Autonomes Avertisseur de Fumée (DAAF)

installés dans votre logement détectent les débuts d'incendie et émettent un signal sonore pour vous alerter aussitôt. Ce signal est suffisamment fort pour réveiller une personne endormie.

ATTENTION :

L'entretien et le remplacement du DAAF est à votre charge.

→ Contrôlez régulièrement le bon fonctionnement de votre DAAF, testez-le et remplacez les piles si nécessaire.



LE SAVIEZ-VOUS

La température d'une pièce en feu atteint **600°C** en **3 minutes**.

70 % des incendies mortels ont lieu la nuit.



CONTACTS UTILES

Service relation client : 01 49 42 79 89
Du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h00.

Service d'urgence technique : 01 57 77 47 77
Du lundi au vendredi de 17h00 à 9h30 du matin, ainsi que les week-ends et jours fériés.

Déclic, votre espace client :
sur www.seqens.fr



Mi@, notre assistante virtuelle vous accompagne et répond à toutes vos demandes en ligne !

